

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MILIBAC**

Date de révision: 14.05.2018

Code du produit: 70210\_CLP

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

MILIBAC

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Désinfectants  
 Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**Utilisations déconseillées**

Aucune information disponible.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société:	DR.SCHNELL GmbH & Co. KGaA	
Rue:	Taunusstraße 19	
Lieu:	D-80807 München	
Téléphone:	+49/89/350608-0	Téléfax: +49/89/350608-47
e-mail:	info@dr-schnell.de	
Interlocuteur:	Josef Feuerstein	Téléphone: +49/89/350608-46
e-mail:	sdb@dr-schnell.de	
Internet:	www.dr-schnell.de	
Service responsable:	Labor	

**Fournisseur**

Société:	---
Service responsable:	ORFILA (INRS, France) + 33 1 45 42 59 59 <a href="http://www.centres-antipoison.net">http://www.centres-antipoison.net</a>

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Emergency CONTACT (24-Hour-Number) international:  
 GBK GmbH +49 (0) 61 32 - 8 44 63

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:  
 Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2  
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1  
 Mentions de danger:  
 Peut être corrosif pour les métaux.  
 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acide phosphorique  
 Acide lactique  
 acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium  
 Fettalkoholethoxylat

**Mention** Danger

**d'avertissement:**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## MILIBAC

Date de révision: 14.05.2018

Code du produit: 70210\_CLP

Page 2 de 11

## Pictogrammes:



## Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

## Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans Selon les directives d'utilisation locales/régionales/nationales/internationales.

**2.3. Autres dangers**

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB. Un pH faible peut être nocif pour l'eau.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2. Mélanges**

## Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
7664-38-2	acide phosphorique			10 - < 15 %
	231-633-2	015-011-00-6	01-2119485924-24	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B; H290 H314			
79-33-4	Acide lactique			5 - < 10 %
	201-196-2		01-2119474164-39	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
97489-15-1	acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium			1 - < 5 %
	307-055-2		01-2119489924-20	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412			
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé			1 - < 5 %
	931-138-8			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

5 % - < 15 % phosphates, < 5 % agents de surface anioniques, < 5 % agents de surface non ioniques, parfums (Citronellol, Benzyl salicylate).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**4.1. Description des premiers secours**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### MILIBAC

Date de révision: 14.05.2018

Code du produit: 70210\_CLP

Page 3 de 11

#### Après inhalation

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Veiller à un apport d'air frais.  
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
Joindre la fiche de données de sécurité.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un médecin. Joindre la fiche de données de sécurité.

#### Après ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Joindre la fiche de données de sécurité.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le cas échéant les symptômes et effets retardés sont indiqués dans la section 11 ou avec les voies d'administration dans la section 4.1  
Risque de lésions oculaires graves.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La station pour le rinçage des yeux et les douches de sécurité doivent être à proximité de la zone de traitement.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau en aspersion.  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### Moyens d'extinction inappropriés

Non testé

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux  
Gaz/vapeurs, nocif.  
Gaz/vapeurs, corrosif.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Vêtement de protection résistant aux acides (EN 13034)  
Le cas échéant Combinaison complète de protection.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.  
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante.  
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.  
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Le cas échéant Attention au risque de dérapage

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MILIBAC**

Date de révision: 14.05.2018

Code du produit: 70210\_CLP

Page 4 de 11

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Avertir les autorités compétentes en cas d'infiltration dans l'eau, le sol ou les canalisations.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.  
Dilution possible avec de l'eau. Neutralisation possible, seulement par un spécialiste.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir section 13, ainsi que l'équipement de protection section 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Outre les données comprises dans le présent paragraphe, vous trouverez d'autres données pertinentes aux paragraphes 8 et 6.1.

**Information supplémentaire**

Assurer une aération suffisante.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Observer le mode d'emploi.  
Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.  
Appliquer les méthodes de travail conformément au mode d'emploi.  
Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.  
Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.  
Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.  
N'utiliser que des matériaux résistant aux acides.  
Sol résistant aux acides requis.

**Indications concernant le stockage en commun**

Stocker à l'écart des alcalis.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
7664-38-2	Acide phosphorique	0,2	1		VME (8 h)	
		0,5	2		VLE (15 min)	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.  
Pour ce faire, procéder par une aspiration locale ou une extraction générale.  
En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE):  
Utiliser une protection respiratoire adéquate

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MILIBAC**

Date de révision: 14.05.2018

Code du produit: 70210\_CLP

Page 5 de 11

N'est valable uniquement lorsqu'une valeur de limite d'exposition est spécifiée.

**Mesures d'hygiène**

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)

Le cas échéant Porter un équipement de protection du visage.

**Protection des mains**

Gants de protection en latex naturel (EN 374), Temps de pénétration (temps de perforation) en minutes 480

Gants de protection en nitrile (EN 374), Temps de pénétration (temps de perforation) en minutes 480

Recommandation: Producteur: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, E-mail: vertrieb@kcl.de

Spécification n°: 706 Lapren, 730 Camatril Velours

En cas d'un bref contact avec la peau : gants de caoutchouc. (EN374)

Aucun test n'a été réalisé.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Vêtement de protection résistant aux acides (EN 13034)

**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE): Filtre P (EN 14387)

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
pH-Valeur:	<1

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'éclair: non déterminé

Point d'éclair: non déterminé

**Inflammabilité**

solide: non déterminé

gaz: non déterminé

**Dangers d'explosion**

non déterminé

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'inflammation: non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

solide: non déterminé

gaz: non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MILIBAC**

Date de révision: 14.05.2018

Code du produit: 70210\_CLP

Page 6 de 11

**Propriétés comburantes**

non déterminé

Pression de vapeur:

non déterminé

Pression de vapeur:

non déterminé

Densité:

non déterminé

Densité apparente:

non déterminé

Hydrosolubilité:

facilement soluble.

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Viscosité cinématique:

non déterminé

Densité de vapeur:

non déterminé

Teneur en solvant:

non déterminé

**9.2. Autres informations**

Miscibilité: non déterminé

Solubilité dans les corps gras (g/l): non déterminé

Conductivité: non déterminé

Tension de surface: non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Cf. également sous-sections 10.2 à 10.6.

Le produit n'a pas été testé.

**10.2. Stabilité chimique**

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

**10.4. Conditions à éviter**

Cf. également section 7.

**10.5. Matières incompatibles**

Cf. également section 7.

Contact avec des alcalis forts provoque des réactions violentes avec dégagement de chaleur.

Eviter tout contact avec d'autres produits chimiques.

Eviter tout contact avec des matériaux ne résistant pas aux acides.

Éviter tout contact avec certains métaux tels que l'aluminium.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

Cf. également section 6.2.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur effets sanitaires (classification).

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## MILIBAC

Date de révision: 14.05.2018

Code du produit: 70210\_CLP

Page 7 de 11

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7664-38-2	acide phosphorique				
	orale	DL50 mg/kg	1530	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	2740	Lapin	
79-33-4	Acide lactique				
	orale	DL50 mg/kg	3730	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	2000	Lapin	
97489-15-1	acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium				
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Souris.	
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé				
	orale	DL50 mg/kg	>300- 2000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	

**Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur impacts environnementaux (classification).

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## MILIBAC

Date de révision: 14.05.2018

Code du produit: 70210\_CLP

Page 8 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
7664-38-2	acide phosphorique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	3-3,25	96 h	Lepomis macrochirus	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna	
79-33-4	Acide lactique					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	3500	72 h	Toxicité pour les algues	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	240 mg/l	48 h	Daphnia magna	
97489-15-1	acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1-10	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>61 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	9,81	48 h	Daphnia magna	
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1-10	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1-10	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1-10	48 h	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
79-33-4	Acide lactique	-0,62

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MILIBAC**

Date de révision: 14.05.2018

Code du produit: 70210\_CLP

Page 9 de 11

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

Neutralisation possible, seulement par un spécialiste.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN1805
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE EN SOLUTION
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	8
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Quantité exceptée : E1

**Transport fluvial (ADN)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN1805
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE EN SOLUTION
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	8
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C1
Quantité limitée (LQ):	5 L

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Quantité exceptée : E1

**Transport maritime (IMDG)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN1805
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	PHOSPHORIC ACID SOLUTION
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	8

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MILIBAC**

Date de révision: 14.05.2018

Code du produit: 70210\_CLP

Page 10 de 11

<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	223
Quantité limitée (LQ):	5 L
EmS:	F-A, S-B

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Quantité exceptée : E1

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN1805
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	PHOSPHORIC ACID SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Quantité exceptée : E1

Passager LQ: Y841

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
---------------------------------	-----

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Les personnes chargées de la manutention de biens dangereux doivent être informées.

Les directives en matière de sécurité doivent être respectées par toutes les personnes participant à la manutention.

Il convient de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter tout dommage.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le chargement doit se faire comme pour une petite marchandise et non comme pour une marchandise en vrac.

Les règlements relatifs aux quantités minimales ne sont pas pris en compte dans ce cas.

**Information supplémentaire**

Référence du risque et codage de l'emballage sur demande.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV):	<0,5%
-------------------	-------

**Information supplémentaire**

Classement et identification voir paragraphe 2.

Désignation de chaque principe actif avec indication de sa concentration en unités métriques :

L-(+)-Milchsäure 5,6 g / 100 g

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MILIBAC**

Date de révision: 14.05.2018

Code du produit: 70210\_CLP

Page 11 de 11

Utilisation(s) particulière(s): Désinfection

Numéro d'enregistrement selon le décret de déclaration des biocides: Aucune donnée disponible

Numéro d'immatriculation de l'office fédéral de la sécurité et de la santé au travail (Allemagne) : Reg.-Nr. N-25506

Respecter les directives de la médecine de travail/des associations professionnelles

Respecter l'ordonnance sur les produits chimiques.

Respecter l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques.

Respecter l'ordonnance sur la protection de l'air.

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Sections modifiées: 1, 3, 7, 11, 12, 15, 16

Indications diverses:

&lt;1% en solution aqueuse: Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**Abréviations et acronymes**

vPvB = very persistent very bioaccumulative

PBT = persistent bioaccumulative toxic

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*